

**ENJEU – Association intercommunale de Rolle et environs
Conseil Intercommunal du 8 juin 2022**

**Rapport de la Commission Finances
Préavis no 03-2022**

Demande de Crédit pour de nouveaux locaux pour l'administration d'Enjeu aux Uttins

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le lundi 23 mai à Rolle dans le bâtiment du Martinet F.

Notre commission au complet était composée de Mesdames Anne-Laure Berger et Anne Guisolan, Messieurs Gilles Favre, Rolf Keller, Christian Scaiola et Boris Wirrich.

Messieurs Philippe Straub, vice-président du Codir, François Delafoge, Loïc Haldimann, Raymond Dufour, membres du CoDir, Anya Stalla, coordinatrice de l'accueil familial de jour et Sylvie Mery, membre du Codir étaient présents à notre réunion pour présenter les préavis et répondre à toutes nos questions, et nous les en remercions.

Pour prendre position, nous avons examiné le préavis mentionné reçu le 11 mai 2022.

A l'avenir, nous espérons avoir un peu plus de temps pour pouvoir statuer dans de meilleures conditions.

Remarques

Le personnel travaille actuellement dans des locaux trop exigus et sans confidentialité car la surface n'est plus adaptée à l'augmentation du nombre de personnel depuis quelques années et aux besoins annexes. (Accueil public, salle de réunion, stockage matériel et archives)

Les besoins en locaux adaptés, tant par la surface de travail que par l'organisation sont avérés et urgents.

De plus, Enjeu doit quitter les locaux sous-loués à la Commune de Rolle car le propriétaire aimerait en disposer, de même que ceux sous-loués par la gendarmerie. Le Codir suit avec attention la résiliation des locaux actuels qui sera donnée par la Commune de Rolle.

Après de nombreuses recherches depuis 2021, le site des Uttins a été retenu et convient pour tous les critères définis et permet d'avoir des locaux adaptés sur le long terme sans trop de frais d'aménagement. Le Codir indique que des améliorations de processus de travail et d'archivage sont prévus sur le moyen terme, afin d'optimiser les besoins en locaux pour le long terme.

Le Codir nous indique qu'il n'y aura pas de frais supplémentaires liés au loyer des ces nouveaux locaux en 2022. Il est important de souligner que le budget loyer 2023 sera augmenté d'environ 130'000.- frs. par an, par rapport au loyer actuel qui est de 77'945.75 frs. Les nouveaux locaux sont deux fois plus grands, en ligne avec les besoins exprimés.

Conclusion

Au vu de ce qui précède et des informations portées à notre connaissance, notre commission recommande d'accepter à l'unanimité, le préavis no 03-2022 tel que proposé.

Bursins, le 1^{er} juin 2022

Anne Guisolan, Présidente

Anne-Laure Berger

Gilles Favre

Rolf Keller

Christian Scaiola

Boris Wirrich